

## **Redresser la non-réponse totale dans les enquêtes entreprises : les pièges à éviter. Illustration avec l'enquête Innovation.**

*Philippe BRION<sup>1</sup>, Nathalie CARON<sup>2</sup> et Pascale PIETRI-BESSY<sup>3</sup>*

<sup>1</sup> INSEE, DSE

<sup>2</sup> INSEE, DSDS

<sup>3</sup> INSEE, DSE

Les enquêtes auprès des entreprises réalisées par le système statistique public français sont menées, pour la plupart, par courrier. Les retours des questionnaires sont souvent échelonnés sur une période assez longue, avec une phase de relance des entreprises. Il est nécessaire, à un moment donné, d'arrêter ce processus de relance pour décider de publier des résultats.

Le traitement des non-réponses totales pose alors un problème : comment savoir si un questionnaire non retourné correspond à un véritable refus de répondre, ou au fait que l'unité enquêtée n'est plus dans le champ de l'enquête, en particulier parce qu'elle est cessée ? On n'a pas adéquation parfaite entre "non-retour" et "non-réponse". Notons que le contexte est différent pour les enquêtes auprès des ménages ; celles-ci, réalisées en grande majorité en face à face, bénéficient de « l'aide » des enquêteurs pour séparer, parmi les logements sélectionnés qui ne répondent pas, ceux qui font partie du champ de l'enquête et qui auraient dû répondre à l'enquête, de ceux qui n'en font pas partie.

Les responsables d'enquête «entreprises» sont souvent tentés de partir du fichier qu'ils ont obtenu après traitement des questionnaires reçus pour procéder à la publication des résultats : ce qui veut dire qu'ils ne gardent que les questionnaires reçus et jugés suffisamment cohérents pour procéder à un travail de repondération (éventuellement opéré au travers d'un calage sur marge), en s'appuyant sur une distribution connue en général au travers du répertoire d'entreprises.

Cette manière de procéder pose la question de la concordance entre l'échantillon qu'on veut repondérer, composé exclusivement d'unités exploitables, et une population de référence qui est susceptible de contenir par exemple des unités cessées : on voit qu'il est nécessaire de ne pas se limiter aux seules unités de l'échantillon jugées utilisables et que le traitement des non-réponses totales (en fait des non-retours) nécessite de définir de manière précise des sous-populations sur lesquelles procéder à la repondération ou au calage.

Ainsi, quelle que soit la méthode retenue pour corriger la non-réponse, la repondération ou l'imputation, il est important de bien répartir les unités échantillonnées dans les 4 catégories suivantes : les unités répondantes (appartenant au champ de l'enquête), les unités repérées comme non-répondantes, les unités repérées comme hors champ (les entreprises cessées par exemple) et les autres unités de la catégorie «non-retours» pour lesquelles on ne sait rien, qui sont soit hors champ soit non répondantes. Les techniques classiques de correction de la non-réponse sont alors adaptées à cette typologie.

L'application de ces principes et techniques sera illustrée par un cas pratique, celui du redressement de l'enquête Innovation générale dans les services.